

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 MAI À 18 HEURES 30

PUBLIE LE
27 MAI 2008

N° 3 - 59 / 2008 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT PLAI - LOGER JEUNES TARN
OPERATION 1 LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI A ALBI

L'An Deux Mille Huit, le 20 Mai 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Mai 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Christelle GUILLAUMOT, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LESCURE, Laure SUDRE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Monique MILHAU, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Robert BOUDES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Dominique BALOUP

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 47

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 MAI 2008

N° 3 - 59 / 2008 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT PLAI – LOGER JEUNES TARN OPERATION 1 LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI A ALBI

Pilote : Habitat

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget,
Affaires Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Claude JULIEN rapporteur,

Par délibération en date du 02 octobre 2007, la communauté d'agglomération a décidé de soutenir la production de logement locatif social en instituant une Aide financière à la réalisation de logements PLUS et PLAI, applicable dès 2007.

Le Règlement d'intervention correspondant, adopté pour la période 2007-2009 a été présenté aux opérateurs sociaux.

Aujourd'hui la Communauté d'agglomération est sollicitée par l'association Loger Jeunes Tarn pour la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement collectif PLAI, à Albi.

Organisme	Commune	Adresse opération	Nbre logts	Type logts	Montant opération	Subvention C2A
LOGER JEUNES TARN	Albi	54 route de Fauch	1	1 T2	50 344 €	5 000 €

Conformément au Règlement d'intervention, Loger Jeunes Tarn a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération.

Je vous propose donc :

- D'attribuer à Loger Jeunes Tarn la subvention communautaire correspondant à l'opération décrite ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur Claude JULIEN Vice Président en charge de l'Habitat à signer la convention relative à l'opération

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2007-2012,

VU le Règlement d'intervention Aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS, PLAI 2007-2009,

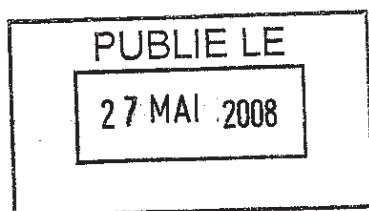
VU le dossier de demande déposé par Loger Jeunes Tarn en date du 18 avril 2008,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 13 mai 2008,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE**

- **D'ATTRIBUER** à Loger Jeunes Tarn la subvention communautaire d'un montant de 5 000 € pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de 1 logement collectif PLAI, 54 route de Fauch à Albi.
- **D'AUTORISER** Monsieur Claude JULIEN Vice Président en charge de l'Habitat, à signer la convention relative à l'opération, ci annexée.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.



Pour extrait conforme,
Fait le 20 Mai 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Convention pour l'attribution de l'Aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS, PLAI

ENTRE :

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, sise Parc François Mitterrand 81160 Saint Juéry, représentée par Monsieur Claude JULIEN, Vice-Président, dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil de Communauté du

.....
ci-après désignée "la Communauté d'agglomération",

ET :

L'association Loger Jeunes Tarn, sise 31 Chemin Puech Petit 81000 ALBI, représenté par son Président, Monsieur Guy MALACARNE.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération a décidé de soutenir les initiatives de réalisation de logement locatif social afin d'atteindre les objectifs de production annuelle inscrits au PLH et de répondre ainsi aux besoins des ménages à revenus modestes de l'agglomération.

Une attention particulière sera par ailleurs portée à l'accessibilité des logements pour personnes handicapées et personnes à mobilité réduite.

Pour faciliter la réalisation de cette offre nouvelle de logements, la Communauté d'agglomération apporte son soutien à la réalisation des logements locatifs sociaux bénéficiant des dispositifs de conventionnement en vigueur PLUS et PLAI, hors ANRU. Le Règlement d'intervention relatif à l'aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS, PLAI pour la 1ère phase triennale 2007-2009 a été adopté par délibération n°3-103/2007 du 2 octobre 2007 du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Loger Jeunes Tarn réalise une opération d'acquisition amélioration qui vise à produire 1 logement locatif social PLAI sur la commune d'Albi.

A cet effet, Loger Jeunes Tarn sollicite la Communauté d'agglomération afin de bénéficier de son intervention financière en faveur de la production de logements locatifs sociaux.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de soutien financier apporté par la Communauté d'agglomération à Loger Jeunes Tarn pour la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement collectif PLAI, 54 route de Fauch à Albi.

Article 2 – CONCOURS FINANCIER DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le concours financier de la Communauté d'agglomération intervient en référence à :

- l'intérêt du projet relativement aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2007-2012
- l'avis favorable de la commune d'Albi à la réalisation de cette opération sur son territoire
- l'accord de financement de l'opération par l'Etat.

Le montant de la subvention communautaire à l'opération, est fixé à **5 000 €**

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'agglomération s'engage à verser l'aide communautaire en deux fois, sur justification des travaux et dépenses engagés pour l'opération :

- 30 % au démarrage des travaux, sur présentation de la copie de l'Ordre de services n° 1
- 70 % à l'achèvement des travaux, sur présentation des copies du procès verbal de réception des travaux et du certificat de conformité ainsi que des documents énoncés à l'article 4.

Le versement de la subvention s'effectuera sur le compte désigné par le bénéficiaire.

Article 4 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Loger Jeunes Tarn s'engage :

- à informer la Communauté d'agglomération des éventuelles modifications apportées au programme de logements de l'opération, susceptibles de modifier le montant de l'aide communautaire
- à transmettre à la Communauté d'agglomération un état de l'opération réalisée, faisant apparaître la décomposition du prix de revient de l'opération et le plan de financement définitifs : subventions, emprunts, fonds propres, les loyers définitifs appliqués et les logements identifiés pour personnes handicapées.

Article 5 – PUBLICITE ET COMMUNICATION

Loger Jeunes Tarn s'engage à mentionner, pour toute communication relative aux travaux faisant l'objet de la présente convention que ceux-ci sont réalisés avec une participation de la Communauté d'agglomération.

Article 6 – RESILIATION

En cas de non respect des clauses de la présente convention, la Communauté d'agglomération pourra à tout moment, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire, résilier le partenariat mis en place.

Dans ce cas, la Communauté d'agglomération pourra :

- demander le remboursement de la première partie de la subvention,
- annuler le versement de la deuxième partie de la subvention.

Article 7 – CESSION DE LA SUBVENTION

La subvention est attribuée à Loger Jeunes Tarn pour la réalisation de l'objet de la convention présenté en article 1.

La subvention ne pourra donc pas être reversée pour quelque raison que ce soit à d'autres personnes ou groupements distincts du bénéficiaire.

Cette cession irrégulière entraînerait la résiliation de plein droit de la présente convention avec l'obligation de restituer les sommes en litige.

Article 8 – DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Fait à Saint Juéry, le

**Pour la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,**

Le Vice Président,

Claude JULIEN

Pour Loger Jeunes Tarn

Le Président,

Guy MALACARNE